

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission sur le transport et les travaux publics

Le lundi 27 mars 2023, à 13 h 30 Édifice Lucien-Saulnier, 155 rue Notre-Dame Est, Salle du conseil

Webdiffusée à l'adresse <u>ville.montreal.qc.ca/traverseedesrues</u> et sur la chaîne <u>YouTube</u> de la Ville de Montréal.

Présences: Mme Laurence Parent, présidente

Conseillère d'arrondissement, Le Plateau Mont-Royal

M. Michel Bissonnet, vice-président Maire d'arrondissement, Saint-Léonard

M. Younes Boukala, membre

Conseiller d'arrondissement, Lachine

Mme Arij El Korbi, membre

Conseillère d'arrondissement, Saint-Léonard

M. Benoit Gratton, membre

Conseiller d'arrondissement, Verdun

M. Enrique Machado, membre

Conseiller d'arrondissement, Verdun

M. Peter McQueen, membre

Conseiller de la Ville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Laura-Ann Palestini, membre

Conseillère de la Ville, LaSalle

Mme Mindy Pollak, membre

Conseillère d'arrondissement, Outremont

Absences: Aucune

Commission sur le transport et les travaux publics

Procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 27 mars 2023, 13 h 30

- La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active

Personnes Hélène Caron, Association québécoise de la dégénération maculaire

invitées : Jacques Caron

Marie-Ève Desroches, Eveline Claire Nguepi, Maude Massicotte, Pascale Therrien, Célia Missigbetto, Table des groupes de femmes

de Montréal

Yves-Marie Lefebvre

Yvon Provencher, Regroupement des aveugles et amblyopes du

Montréal métropolitain

Victor Balsis et Michèle Renaud, AmiEs du courant Sainte-Marie

Steven Laperrière, RAPLIQ

Le quorum est atteint.

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 13 h 35. La présidente, Mme Laurence Parent, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle explique le but de la séance d'audition des opinions et présente le déroulement de la soirée. Elle demande ensuite aux commissaires de se présenter dans un tour de table et les invite à se décrire pour les personnes ayant un handicap visuel.

Mme Laurence Parent, présidente, termine son introduction rappelant les objectifs de la consultation et en énonçant les diverses mesures d'accessibilité universelle mises en place pour faciliter la participation.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Laura-Ann Palestini, appuyée par M. Benoit Gratton, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté.

- La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active

3. Audition des opinions - La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active

La présidente, Mme Laurence Parent, invite les personnes qui se sont inscrites à prendre la parole.

Association québécoise de la dégénération maculaire (AQDM)

Hélène Caron commence son intervention, tel que mentionné dans l'<u>opinion écrite</u> et l'<u>enregistrement vidéo</u> disponibles sur le <u>site web des commissions permanentes</u>, en soulignant que les points abordés suivent l'ordre du document de consultation.

L'intervention s'articule autour des éléments suivants :

- les repères visuels;
- les repères sonores;
- la simplicité et l'uniformité;
- les défis de l'hiver;
- le comportement des autres usagers et la cohabitation;
- l'importance de la sensibilisation.

Hélène Caron termine son intervention en présentant l'organisme.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Laura-Ann Palestini	Concernant les repères visuels, notamment les pictogrammes qui sont trop petits, demande si le soleil nuit / Comprend que c'est plus le format (grandeur) qui constitue une difficulté.
Laurence Parent	Demande si c'est facile pour les membres de cette organisation de faire une demande pour l'installation de feux sonores / Comprend que plusieurs des membres de l'organisation ne sont pas à même de faire une telle demande, car elles et ils ne savent pas comment faire.

Jacques Caron

Jacques Caron commence son intervention, tel que mentionné dans l'<u>enregistrement</u> <u>vidéo</u> disponible sur le <u>site web des commissions permanentes</u>, en soulignant que sa présentation s'articulera principalement autour de deux éléments : les feux sonores et les pistes cyclables de type Réseau express vélo (REV).

Concernant les feux sonores, il souligne qu'il s'agit du moyen par excellence de traverser une rue de manière sécuritaire. Selon lui, la Ville devrait s'engager à installer un nombre minimal de feux sonores chaque année. Il propose également que l'installation soit faite dans les directions Nord-Sud et Est-Ouest.

Concernant les pistes cyclables, protégées ou non, Jacques Caron estime qu'il est primordial de s'assurer qu'elles ne constituent pas un danger pour les piétons, en situation de handicap ou non. Il propose de privilégier les pistes à sens unique et sur les rues passantes, de ne pas avoir des pistes cyclables de chaque côté de la rue puisque cela limite notamment l'accès au transport adapté. De même, lorsque les lignes d'autobus sont présentes à côté des pistes cyclables, Jacques Caron soutient que cela pose des enjeux de sécurité pour tous les piétons, tout comme l'utilisation des vélos électriques plus gros, plus rapide et qui sont inaudibles. Pour limiter ces enjeux, il propose l'installation de plaques podotactiles pour bien identifier le commencement de la piste cyclable.

À la demande de la présidente, Jacques Caron poursuit son intervention sur la question des rues partagées.

Il mentionne avoir participé à un comité famille et accessibilité universelle dans son arrondissement. Selon lui, cela permet de s'assurer que l'accessibilité est prise en compte dans les initiatives locales, notamment lorsqu'il est question de la mise en place des rues piétonnes.

Concernant les rues piétonnes, il considère que des repères doivent être mis en place afin de permettre une compréhension de la localisation des rues transversales qui, elles, ne sont pas piétonnes, surtout s'il y a des feux de circulation.

En terminant, il souligne que lors des collisions avec les vélos ou des trottinettes, les piétons ne sont pas couverts-es ou dédommagés-es comme c'est le cas lors des collisions avec les véhicules routiers immatriculés.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Laurence Parent	Demande d'élaborer sur ce qui pourrait être fait par les arrondissements / Demande si une piste cyclable bien balisée avec des plaques podotactiles est un aménagement qui fonctionne.

Table des groupes de femmes de Montréal

Marie-Ève Desroches, accompagnée d'Eveline Claire Nguepi, Maude Massicotte, Pascale Therrien, Célia Missigbetto, commence son intervention, tel que mentionné dans la <u>présentation</u> et l'<u>enregistrement vidéo</u> disponibles sur le <u>site web des commissions permanentes</u>, en présentant la Table des groupes de femmes de Montréal. et souligne notamment que l'organisme met de l'avant l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), une perspective qui semble être absente de la consultation.

Marie-Ève Desroches présente ensuite certains éléments au coeur de la vision d'une mobilité durable, inclusive et sécuritaire :

- le transport actif fait partie intégrante des moyens de transport écologique à mettre de l'avant;
- pour que le transport collectif soit massivement utilisé, il faut que les quartiers donnent accès à des commerces et des services de proximité pour permettre des déplacement locaux;
- appliquer les principes de l'accessibilité universelle pour éliminer les barrières et les discriminations;
- considérer défis et les besoins spécifiques;

- La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active
 - penser la sécurité pour protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes en tout temps.

Parmi les propositions faites pour s'assurer de déplacements sécuritaires et inclusifs, et présentées par l'ensemble des intervenantes.

Maude Massicotte insiste sur l'intégration des principes d'aménagement sécuritaire s'appuyant sur l'aide-mémoire publié par la Ville en 2022.

Eveline Claire Nguepi suggère l'ajout de diverses mesures pour faciliter la traversée des rues, parmi lesquelles :

- une signalisation plus grande et éclairée;
- des lieux pour se reposer aux intersections;
- que soit amélioré l'éclairage des rues, des intersections et des traverses piétonnes;
- que soient évités les obstacles à la circulation et à la visibilité, plus particulièrement les déchets, les poubelles et les bacs ou les vélos qui sont abandonnés aux coins des rues;
- que le déneigement soit fait de manière à lever les obstacles;
- une signalisation pour avoir accès à de l'aide;
- des aménagements et des équipements qui évitent l'accumulation d'eau, de glace et de neige.

Célia Missigbetto concentre son propos sur les feux de circulation en insistant sur la nécessité d'allonger les temps de traverses, surtout l'hiver, et l'augmentation du nombre de feux sonores.

Pascale Therrien poursuit avec des suggestions autour de la question des travaux et des chantiers. Parmis les suggestions :

- l'établissement de lignes directrices pour assurer l'accessibilité et la sécurité durant les travaux et de trouver les moyens d'assurer leur respect;
- profiter des travaux de réaménagement pour diffuser des campagnes de sensibilisation sur la cohabitation, le harcèlement de rue et le partage de la route.

Marie-Ève Desroches conclut en apportant quelques précisions. Elle soutient que l'installation de feux sonores au centre-ville devrait être priorisée en raison du fait que ce secteur n'est pas usuellement identifié par les centres de réadaptation et que les lieux du centre-ville sont fréquemment utilisés par des personnes qui ont besoin de feux sonores. Les grandes artères devraient aussi être priorisées, car elles représentent davantage de défis au niveau de la traverse.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Michel Bissonnet	Demande si les gens sont bien informés sur les temps de traverses, le nombre de secondes notamment / Estime qu'il n'y a pas assez de détails de donnés sur les temps de traverse / Suggère que l'on donne assez de temps aux personnes ayant des limitations pour traverser.
Laurence Parent	Souhaite revenir sur le commentaire portant sur l'ADS+ et préciser que cette perspective est d'importance pour la Commission qui tentera de la mettre de l'avant dans son analyse.

Yves-Marie Lefebvre

Yves-Marie Lefebvre commence son intervention, tel que mentionné dans l'<u>opinion</u> <u>écrite</u> et l'<u>enregistrement vidéo</u> disponibles sur le <u>site web des commissions</u> <u>permanentes</u>, en soulignant qu'il a toujours privilégié la mobilité active et que son mémoire propose des recommandations pour une mobilité plus inclusive.

Avant de présenter ces recommandations, il propose une marche exploratoire aux commissaires.

Divisé en deux parties, soit la sécurisation des traverses et le transport et la mobilité adaptés, le mémoire présenté par Yves-Marie Lefebvre, à l'aide de la voix de synthèse d'Amélie, propose trois recommandations :

- élaborer un plan d'action à l'égard de la sécurisation des traverses conforme aux meilleures stratégies et pratiques d'installation de signaux piétons accessibles et mettre en œuvre des programmes et mesures permettant d'assurer des déplacements autonomes et sécuritaires pour des personnes handicapées;
- 2) adopter un plan d'action à l'égard du transport et de la mobilité adapté et mettre en place des programmes et mesures de soutien et d'assistance à la mobilité active des personnes ayant des difficultés d'orientation spatiale et temporelle;
- 3) offrir un service de tandems et de vélos cargos en libre-service à l'ensemble de la population montréalaise et un service de porte à porte pour les personnes handicapées ayant des difficultés d'orientation spatiale et temporelle.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Michel Bissonnet	Comprend qu'il y a un besoin de plus de feux sonores et de l'allongement du temps de traverse.
Laurence Parent	Demande d'élaborer sur l'idée d'une mobilité adaptée, notamment en termes de programmes et de services.

- Pause -

Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)

Yvon Provencher, agent de mobilisation et de défense des droits au RAAMM, commence son intervention, tel que mentionné dans l'<u>opinion écrite</u> et l'<u>enregistrement vidéo</u> disponibles sur le <u>site web des commissions permanentes</u>, en soulignant la présentation et le mémoire se centrent essentiellement sur la question des feux sonores, une mesure qui contribuent à l'autonomie des personnes.

Yvon Provencher structure sa présentation autour de deux rôles de la Ville, soit la planification et l'entretien.

- La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active

Il insiste d'abord sur l'importance du feu sonore :

- il assure la traversée sécuritaire d'une rue;
- il indique le moment pour commencer la traversée;
- il permet à la personne, pendant sa traversée, de maintenir une trajectoire sécuritaire.

Il rappelle qu'il y a, au Québec, des normes stipulent 4 cas de figure où l'installation de feux sonores sont justifiés :

- l'insuffisance de circulation parallèle;
- les intersections décentrées;
- les intersections en T;
- la présences de feux protégés;

Concernant la planification, Yvon Provencher mentionne que l'installation se fait presque exclusivement à la demande des citoyens-nes, demandes qui sont déposées à un centre de réadaptation. Il estime que la Ville de Montréal pourrait être plus proactive en identifiant elle-même des intersections et en faisant des demandes aux centres de réadaptation - en collaboration avec les comités et les regroupements d'usagers.

En ce qui concerne l'entretien des feux sonores, Yvon Provencher met en évidence certaines problématiques :

- le délai entre le moment où le problème est signalé et que la réparation a été faite varie de 1 à 3 mois:
- le signalement des plaintes est difficile, car le personnel du 311 ne connaît pas suffisamment bien le fonctionnement des feux sonores et n'est pas en mesure de transmettre l'information correctement.

Yvon Provencher, au nom du RAAMM, propose 4 recommandations :

- Que la municipalité ajoute la question des feux sonores au début du processus d'aménagement des intersections et que cette réflexion devienne une étape normale dans l'élaboration du plan d'urbanisme;
- 2) Que la Ville de Montréal établisse des objectifs mesurables d'implantation de feux sonores là où les intersections sont problématiques afin de combler le manque à gagner;

- 3) Que la procédure de signalement des bris soit revue;
- 4) Améliorer le processus de réparation et d'entretien des feux sonores.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Laurence Parent	Souhaite savoir si la consultation des groupes lors des travaux d'aménagement est un souhait et que cela ne se fait pas en ce moment / Concernant la norme du Ministère des Transports du Québec et la circulation parallèle, souhaite en savoir plus sur l'utilisation des voitures électriques / Concernant les rues piétonnes et installation feux sonores, souhaite savoir si l'installation devrait se faire à toutes les intersections.

AmiEs du courant Sainte-Marie

Victor Balsis, membre du regroupement citoyen AmiEs du courant Sainte-Marie accompagné de Michèle Renaud également membre du regroupement, commence son intervention, tel que mentionné dans l'<u>opinion écrite</u> et l'<u>enregistrement vidéo</u> disponibles sur le <u>site web des commissions permanentes</u>, en mentionnant que le regroupement est une OBNL qui milite en faveur de l'accès au fleuve, tout en pensant à la mise en oeuvre des initiatives sous la lunette accessibilité universelle et sécurité.

Michèle Renaud offre un témoignage, relatant entre autres des difficultés lors de la traversée de la rue dans le secteur Centre-Sud.

M. Balsis présente la proposition pour l'accessibilité du parc au pied du courant, une proposition présentée par vidéo. Une autre proposition est l'installation d'un ascenseur de chaque côté de la traversée principale du pont Jacques Cartier pour rejoindre plus facilement le littoral du parc Jean-Drapeau, notamment.

- La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Commissaires	Questions / commentaires
Michel Bissonnet	Rappelle que dans les années 1950 il y avait de la baignade à l'île Sainte-Hélène.
Laurence Parent	Invite les intervenants-es à poursuivre leur intervention puisque le temps le permet.
Peter McQueen	Demande si l'intervenant est l'auteur de la vidéo graphique / Mentionne que l'idée de l'ascenseur l'a particulièrement interpellé / Se demande si des données sur le nombre d'ascenseurs à Montréal sont disponibles.

RAPLIQ

Steven Laperrière commence son intervention, commence son intervention, tel que mentionné dans l'<u>opinion écrite</u> et l'<u>enregistrement vidéo</u> disponibles sur le <u>site web des commissions permanentes</u>, en présentant le RAPLIQ. Rappelle que la sécurité routière est au cœur de la mission de l'organisme.

Steven Laperrière soutient que la commission doit tenir compte des droits des personnes handicapées, notamment ceux prévus par la Charte des droits et libertés de la personne.

Il insiste sur l'importance de prendre en compte plusieurs éléments tels que la sécurité, l'architecture, le temps de traverse, la signalisation, l'éclairage, la hauteur des boutons de traverse. Il mentionne aussi que la sécurité des personnes handicapées lorsqu'elle traverse la route dépend en grande partie du comportement des autres personnes partageant l'espace public.

Il revient sur certains éléments du mémoire, parmis lesquels :

• l'enjeu que posent les voitures électriques et hybrides en raison du fait qu'elles sont inaudibles:

- La traversée des rues : mesures d'accessibilité universelle et mobilité active
 - des normes québécoise ou montréalaise concernant l'intensité de l'éclairage ne sont pas déterminées, mais il est proposée qu'elle soit de 50 lux pour une intersection moyennement achalandée et de 75 à 100 lux en fonction d'un plus grand achalandage;
 - le temps de traverse doit être établi en fonction de la longueur de l'intersection et du volume de la circulation automobile, mais aussi de déterminer à quelle vitesse se déplace une personne-type, en collaboration avec des organismes représentant les personnes handicapées;
 - les îlots refuge sont des aménagements intéressants dans la mesure où ils demeurent totalement accessibles;
 - le traitement des demandes de feux sonores représente un enjeu, notamment car il n'y pas d'information sur le suivi simplifier et mieux expliquer aux citoyens-nes le processus de demande d'installation.

Steven Laperrière termine en soulignant l'occasion unique, à travers cette consultation, de repenser le partage de l'espace public.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires. Puisqu'il n'y a pas de question ou de commentaire la présidente, Mme Laurence Parent, accorde à Hélène Caron un droit de parole.

Hélène Caron souligne que dans certains secteurs, devant des immeubles commerciaux, il n'y a pas de trottoirs et elle se demande dans quelle mesure la Ville pourrait intervenir à cet égard pour les obliger à avoir des trottoirs. Elle souhaiterait qu'une telle consultation soit tenue de façon périodique, par exemple.

La présidente, Mme Laurence Parent, remercie chaleureusement les intervenantes et les intervenants pour leurs réflexions et recommandations.

4. Clôture de l'assemblée

La présidente, Mme Laurence Parent, joint sa voix à celles de ses collègues pour remercier toutes les personnes et les organismes qui ont présenté leur opinion et toutes celles ont contribué à assurer la bonne marche de cette assemblée.

Elle rappelle que toute la documentation est disponible sur la <u>page dédiée</u> et sur <u>Réalisons Montréal</u> | <u>Making Montréal</u> et que les Montréalaises et les Montréalais ont jusqu'au 31 mars pour s'exprimer, et ce, par divers moyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 11 sur une proposition de Mme Laura-Ann Palestini, appuyée par M. Peter McQueen.

APPROUVÉ LE : 10 mai 2023

Laurence Parent Présidente

Marie-Claude Haince Coordonnatrice - soutien aux commissions permanentes